reproduction interdite - Loi du 11 mars 1957

GEOMETRE-EXPERT
Conseiller Valoriser Garantir
(N° d'inscription : 5129 - 6410)

PROPRIETES DIVERSES

PLAN TOPOGRAPHIQUE

pour projet architectural

NOTA : le présent plan ne vaut que pour l'objet de la mission désigné ci-dessus

Echelle : 1/200 ème

0 — 8m — 16m

CADASTRE DE L'OPERATION FONCIERE:

Section

Superficie apparente : 5326m²

Base fiscale (cadastrale) : 5361m²

EXTRAIT CADASTRAL : Echelle 1/ 1000

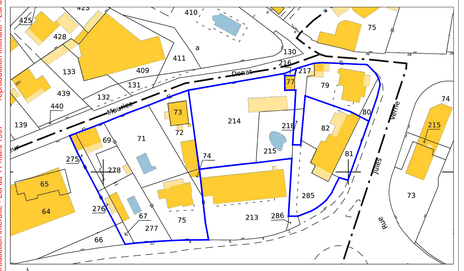

PYTHAGORE
Géomètres-Experts Associés

Date	Description
20/10/2025	Plan topographique

Plan graphique issu d'un fichier informatique. Seul le document revêtu du cachet "Géomètre-Expert" et signé sera considéré comme contractuel.

REPRODUCTION RESERVÉE (Loi du 11 mars 1957)

PYTHAGORE - Géomètres-Experts Associés à CANNES - MANDELIEU - ROQUEFORT LES PINS - LE ROURET- NICE - MENTON

RENSEIGNEMENTS D'URBANISME SUCCINCTS	
PLU métropolitain 25/10/2019 modifié 11/07/2025	
Zonage : UDc	
Accès et voirie :	(voir article 3.1 pour détails)
Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques :	5m (voir article 2.1.3.1 pour détails)
Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives :	6m (voir article 2.1.3.2 pour détails)
Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété :	non défini
Coef Emprise au sol :	30% (voir article 2.1.1 pour détails)
Ht Max des constructions :	12m (voir article 2.1.2 pour détails)
Surf Esp. Vert :	
Surf Pleine Terre :	40% (voir article 2.4 pour détails)
PPRif	non concerné
PPRi	Risque modéré

Tracé d'alignement ou d'emplacement réservé appliqué suivant plan de zonage du PLU ci-dessus.A CONFIRMER par une demande aux services concernés.

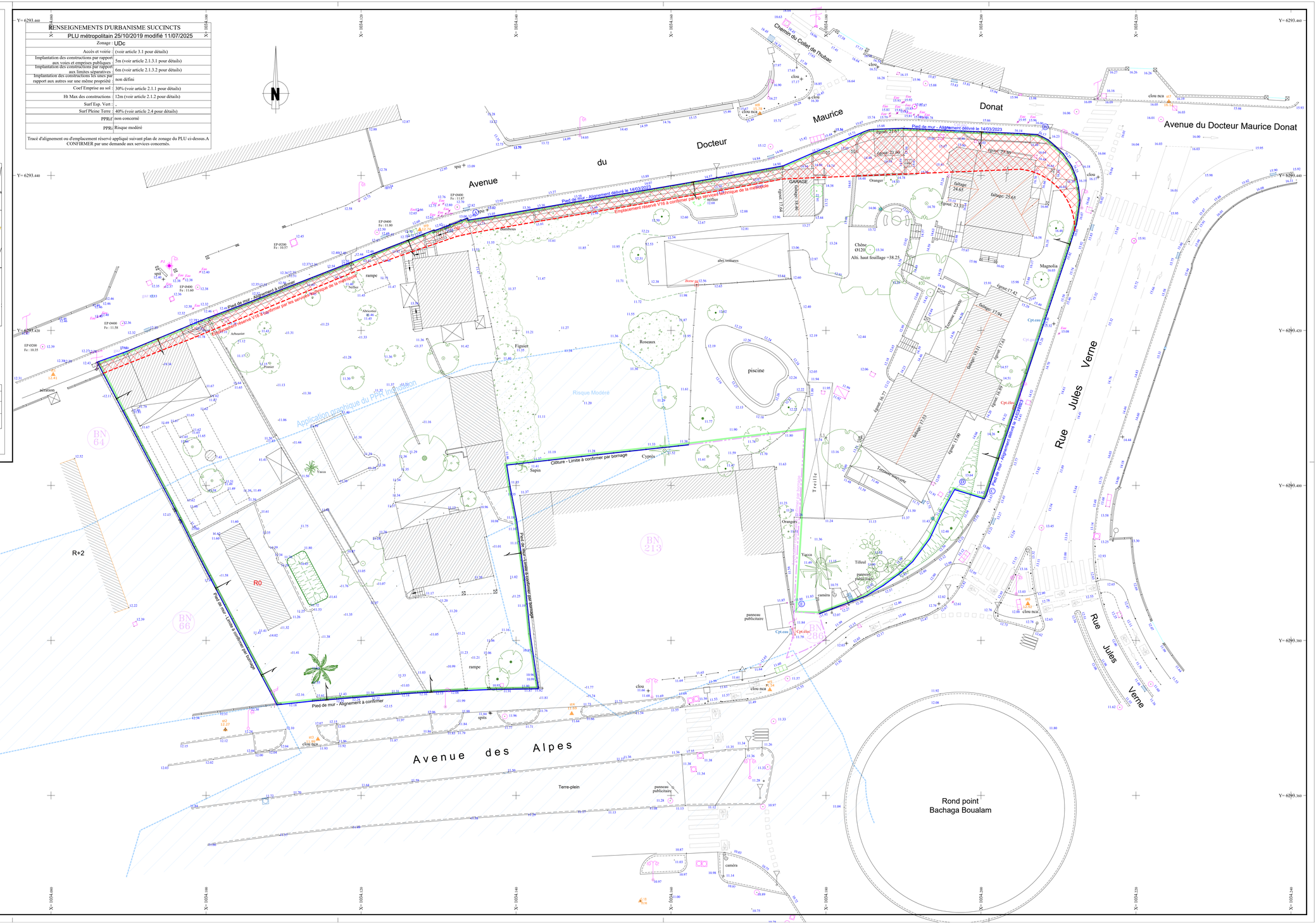

LEGENDE

: Application cadastrale (limite informative sans valeur juridique)

: Application aux limites apparentes

: Périmètre de l'opération

: Alignement confirmé le 14/03/2023

: Risque modéré PPRI

Nota : Les limites n'ont fait l'objet d'aucun bornage et résultent de l'état des lieux et de l'application cadastrale SAUF indication contraire indiquée sur le présent plan.

Nota : Toute implantation d'une construction à proximité d'une limite NON BORNEE, devra être précédée d'un BORNAGE de ladite limite.

Nota : La superficie d'un terrain n'est définitive que si l'ensemble des limites dudit terrain sont BORNEES.

Nota : Le nivellement est rattaché au NGF par système GPS (précision ±5 cm)

Nota : Système de coordonnées RGF93 CC44 ou Lambert 93
Calage par système GPS (précision ±5 cm) SANS COMPENSATION sur la projection conique

: Propriété privative de l'ouvrage

: Clôture

: Mur clôture

: Mur

: Restanque

: Talus

: Haie

: Haie cyprès

: Talus

: Poteau incendie

: Borne

LEGENDE DES ARBRES

Pin — Olivier — Palmier

Cyprès — Divers